

Chère collègue,

Merci de nous informer des menaces de sanctions qui pèsent sur notre collègue Philippe Wain, directeur d'école dans le Loir-et-Cher.

Conscient de l'urgence, je te demande de lui transmettre, ainsi qu'à ceux qui le soutiendront lundi prochain devant la CAPD, l'expression de ma solidarité.

Il serait indigne, de la part de la hiérarchie de notre collègue, de le sanctionner d'une quelconque manière en raison du fait qu'il se refuse à participer à la création d'un vaste système national de fichage des enfants. Il n'apporte aucune amélioration dans l'accueil des enfants à l'école et dans le service public rendu aux familles.

L'éducation nationale s'est parfaitement bien passée d'un tel système jusqu'ici. Ce fichier sera bientôt relié à celui sur lequel figureront les éléments du livret personnel de connaissances et de compétences et on nous dit qu'il s'agit ainsi d'améliorer le "pilotage" de l'école. Mais celui-ci ne requiert pas des bases de données individualisées. Les évaluations nationales CE2 et 6e donnaient à la hiérarchie toutes les informations utiles à la connaissance fine des acquis des élèves, en français et en mathématiques. Personne ne demandait la fin de l'anonymat de ce type de données.

Il n'y a aucune garantie pour que les données ne soient pas un jour exploitées à des fins autres que celles qui nous sont annoncées aujourd'hui. De plus, la sécurité de ce type de base est-elle meilleure que celle de l'armée et des services secrets états-uniens qui se sont fait dérober récemment des millions d'éléments archivés ?

Est-elle meilleure que celle de grand sites commerciaux nippons qui ont subi il y a quelques semaines les attaques de pirates du web, réussissant à extraire les données personnelles (y compris les identifiants bancaires !) de millions de consommateurs de tous pays ?

Philippe Wain agit de manière éthique, selon les valeurs de l'école : conformément à celles-ci, il met l'intérêt des enfants et les libertés individuelles au-dessus de tout. Peut-on reprocher à notre collègue de manquer de scrupules, de précaution, d'esprit de responsabilité ? N'assume-t-il pas de la meilleure façon la sécurité de ses élèves et ne répond-il pas ainsi à la confiance que les familles mettent dans notre école ? Plutôt que d'envisager de les sanctionner, l'éducation nationale devrait s'honorer de compter parmi ses enseignants des personnes comme Philippe Wain.

Enfin, vous le dites bien, il y a sur la légalité de ce fichier un contentieux ouvert entre le MEN et des familles. L'assemblée de Corse et le Conseil de Paris ont pris position en faveur de ces familles.

Rien ne permet de préjuger que les tribunaux débouteront les plaignants. Philippe Wain est donc dans son rôle de fonctionnaire responsable. La moindre des choses, dans un tel cas, serait en effet que l'administration suspende la mise en place de ce fichier dans l'attente des jugements. Que fera-t-elle, après avoir sanctionné des maîtres comme Philippe Wain, si, comme c'est plausible, les tribunaux administratifs leur donnent finalement raison ?

Si la CAPD de lundi sanctionnait notre collègue, elle tournerait le dos aux valeurs de notre école. Elle ferait de l'obéissance aveugle aux consignes de la hiérarchie l'alpha et l'oméga de la morale professionnelle. J'en suis certain, pour les supérieurs hiérarchiques de Philippe Wain les plus attachés à la légalité, cela est à l'opposé de leur idéal d'enseignant. Que vaudrait en effet un supérieur, s'il était passivement obéi en raison de la crainte qu'il inspire et non de la conviction et de l'engagement conscient qu'il parvient à obtenir ?

Lundi, la CAPD du Loir-et-Cher prendra en considération l'intérêt des enfants, celui des familles et l'honneur de notre éducation nationale. Elle renoncera immédiatement aux menaces de sanction contre Philippe Wain.

Avec mes sentiments les plus cordiaux et toute ma solidarité,

André OUZOULIAS

Professeur de Philosophie, formateur d'enseignants

Université de Cergy-Pontoise, IUFM, département PEPSSE